

**Référence courrier :**  
CODEP-DEP-2022-045634

**Monsieur le Directeur**  
Division Production Nucléaire  
Site Cap Ampère  
1, place Pleyel  
93282 Saint Denis Cedex

Dijon, le 19 septembre 2022

**Objet :** Réponse à votre courrier de renoncement à la réalisation de contrôle par ultrason « amélioré » (UTa) des soudures RIS BF A18 des réacteurs de Chooz 1 et 2

**Références :** [1] Courrier EDF D455022004385 du 13 juillet 2022  
[2] Courrier CODEP-DEP-2022-037594 de l'ASN du 26 juillet 2022  
[3] Courrier EDF D455022004385 du 15 septembre 2022

Monsieur le directeur,

Dans votre courrier du 13 juillet 2022 [1], vous vous êtes engagé, à l'occasion du contrôle des soudures de raccordement au circuit primaire principal des lignes RIS BF des réacteurs de type N4, à contrôler également les soudures A18 des circuits RIS BF du palier N4 [2].

Ces soudures sont adjacentes aux soudures de raccordement aux branches principales du circuit primaire principal et présentent donc les températures de fonctionnement parmi les plus élevées. Par ailleurs, les analyses destructives ou par ultrason réalisées sur le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Civaux indiquent que les défauts de plus grande hauteur sont constatés sur ces circuits.

Par votre courrier du 15 septembre 2022, vous m'informez de votre volonté de ne pas réaliser les contrôles par UTa sur ces soudures pour les réacteurs de la centrale de Chooz B. Ce renoncement est motivé par :

- le fait que ces soudures seront remplacées lors de la remise en état des circuits RIS ;
- les délais nécessaires à la réalisation de ces contrôles, estimés à dix jours pour le réacteur 1 et à un mois pour le réacteur 2, du fait du nombre limité d'outillage de contrôle.

Vous indiquez par ailleurs que les opérations de dépose de ces soudures ne permettent pas de les extraire pour les envoyer en expertise destructive en laboratoire. Enfin, je note que ces soudures feront l'objet d'un suivi en service ultérieur dans le cadre du programme de maintenance.

Considérant que l'analyse de ces soudures ne revêt pas un enjeu de sûreté prioritaire puisqu'elles seront remplacées avant le redémarrage des réacteurs, je prends note de cette modification de stratégie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le directeur général adjoint**

**Signé par :**

**Julien COLLET**